Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-16
ID : 022-242200715-20260212-16_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 16.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Office de Tourisme Bretagne (OTB)

Le conseil communautaire a acté la reprise en régie SPIC de l'office de tourisme du Kreiz Breizh, au 1er janvier 2026, qui était jusqu'ici associatif.

Dans le cadre de cette reprise en régie de l'office, il est proposé d'adhérer à Offices de Tourisme de Bretagne au titre de l'année 2026. Ce réseau œuvre sur les actions suivantes :

- Animation de réseau : partage d'expériences, accès aux ressources, aux modèles, aux webinaires de réseau (élus et techniciens)
- Accès aux actions collectives régionales de formation
- Accès à un catalogue de tarifs négociés (logiciels, fournisseurs produits, médias...)
- Assistance juridique
- Mutualisation sur des projets communs : Semaine du Tourisme économique et des savoir-faire, Bretagne Emploi Tourisme, travaux sur l'IA et la DATA....

Le barème est le suivant : 120 € par ETP (équivalent temps plein). L'office de tourisme compte 3 employés de droit privé et une agente de droit public à 14/35è. Le tarif serait donc de 408€ pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-16_2026-DE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Offices de Tourisme de Bretagne, au titre de l'année 2026, au tarif annuel de 408 €, sous réserve de l'inscription budgétaire suffisante

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.